

<b>Reçu le</b>	
- 7 JUL. 2014	
1	
2	
3	
4	✓
5	

Municipalité de la Commune d'Allaman  
Bâtiment administratif  
Place de l'Eglise  
**1165 Allaman**

Epalinges, le 02.07.2014

## RAPPORT D'ANALYSE

V 1 **N° de dossier : 14-VD-20439**

### CONTEXTE

But du contrôle : Prélèvement officiel (baignade) / Eau de baignade - Plages / Municipalité de la Commune d'Allaman  
Prélèvement du : 30.06.2014 Effectué par : Administration communale d'Allaman

### RÉSULTATS



**N° d'échantillon : 14-50868 - Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs**

Secteur : 1 - Lac Léman  
Lieu de prélèvement : 1092 - Plage Les Batiaux Allaman  
Température de l'eau : 17 °C

#### VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	410	T : max. 1'000
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	190	T : max. 300

T: Valeur de tolérance L: Valeur de référence M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Classe B: Eau de qualité bactériologique moyenne.

Base légale : Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

**N° d'échantillon : 14-50869 - Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs**

Secteur : 1 - Lac Léman  
Lieu de prélèvement : 1093 - Embouchure de l'Aubonne Allaman  
Température de l'eau : 17 °C

#### VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	60	T : max. 1'000
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	180	T : max. 300

T: Valeur de tolérance L: Valeur de référence M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Classe B: Eau de qualité bactériologique moyenne.

Base légale : Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

**N° d'échantillon : 14-50870 - Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs**

Secteur : 1 - Lac Léman  
 Lieu de prélèvement : 1001 - Plage de La Pêcherie Allaman  
 Température de l'eau : 17 °C

**VD-EAUX**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	200	T : max. 1'000
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	310	T : max. 300

T: Valeur de tolérance L: Valeur de référence M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Classe C: Eau de qualité bactériologique douteuse. Une atteinte à la santé n'est pas à exclure.

Base légale : Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

**ÉMOLUMENTS**

Emolument : 255.00 CHF (Montant HT)



LE CHIMISTE CANTONAL

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : Administration communale d'Allaman, Place de l'Eglise , 1165 Allaman